



Modification des frais applicables aux coffrets de sûreté

En vigueur à compter du 1er août 2024, les frais applicables aux coffrets de sûreté augmenteront. Si vous avez ouvert un coffret de sûreté le 31 juillet 2024 ou à une date antérieure, ces augmentations de frais entreront en vigueur au moment de votre renouvellement annuel le 1er janvier 2025.

Les tailles habituelles et les dimensions approximatives sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Les frais de location doivent toujours être payés à l'avance.

Dimensions du coffret	Frais annuels actuels*	Frais en vigueur à compter du 1er août 2024*
1,5 po x 5 po x 24 po (4 cm x 13 cm x 61 cm)	60 \$	80 \$
2,5 po x 5 po x 24 po (6 cm x 13 cm x 61 cm)	85 \$	135 \$
3,25 po x 5 po x 24 po (8 cm x 13 cm x 61 cm)	90 \$	135 \$
5 po x 5 po x 24 po (13 cm x 13 cm x 61 cm)	150 \$	250 \$
2,5 po x 10,4 po x 24 po (6 cm x 26 cm x 61 cm)	175 \$	250 \$
5 po x 10,4 po x 24 po (13 cm x 26 cm x 61 cm)	350 \$	500 \$
10 po x 10,4 po x 24 po (25 cm x 26 cm x 61 cm)	400 \$	500 \$

Services de remplacement	Frais actuels*	Frais en vigueur à compter du 1er août 2024*
Perçage du coffret et remplacement des clés perdues	100 \$	200 \$

* Plus les taxes applicables. Les frais seront facturés en dollars canadiens. Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.